

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 40930 du 15 novembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de réserve des groupements de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges

NOR : INTJ1828052S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 264 du 5 juillet 2018 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2018;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 novembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie du Grand Est est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Jeanmougïn Michel NIGEND : 112 206

Feith Benoît NIGEND : 267 790

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Balmas Alain NIGEND : 118 104

Migliaccio Daniel NIGEND : 269 598

Banière Stéphane NIGEND : 266 300

Coliaux Frédéric NIGEND : 267 173

Graeff Jean-Pierre NIGEND : 100 262

Sicard Yannick NIGEND : 270 736

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Vallée Stéphane NIGEND : 271 073

Leblanc Francis NIGEND : 269 042

Loiseau Jean-Michel NIGEND : 149 190

Petrowski Alexandre NIGEND : 270 094

Régnier Frédéric NIGEND : 270 330

Bérille Christophe NIGEND : 266 462

Bressan Philippe NIGEND : 113 494

Gelly Jean-Louis NIGEND : 139 760

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Antoine Patrice NIGEND : 109 285

Willème Eric NIGEND : 114 041

Soria Eric	NIGEND : 108 683
Manderscheid André	NIGEND : 118 786
Naour Loïc	NIGEND : 127 425
Brébion Guy	NIGEND : 136 173
Bena Olivier	NIGEND : 266 446
Ausesky Philippe	NIGEND : 178 261
Dohr Sébastien	NIGEND : 361 856
Cattelain Patrice	NIGEND : 266 943
Weber Philippe	NIGEND : 271 269

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale*

Pour le grade de major de réserve: néant.
Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: néant.
Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.
Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 novembre 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie du Grand Est,
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*
B. JOCKERS